

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Régie de recettes du Parking Darcy - Décharge de responsabilité et remise gracieuse

Monsieur le Trésorier de la Communauté nous demande d'admettre en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 155 245,38 euros, se décomposant comme suit :

◆ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 150 009,49 euros

Il s'agit de 4 titres ayant fait l'objet de certificats d'irrécouvrabilité pour 143 677,06 €, 17 d'actes de poursuites infructueux pour 5 689,93 € et 1 titre lié à une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif pour 642,50 €.

Les 4 titres pour un montant de 143 677,06 € concernent la société à qui étaient vendus les papiers collectés au centre de tri, société dont la liquidation judiciaire a été prononcée en 2012. Quand bien même l'activité de cette société a été reprise, il est juridiquement impossible de s'adresser à la nouvelle structure qui a succédé à l'entreprise défaillante pour obtenir le paiement de cette somme de 143 677,06 € qui doit donc être admise en non-valeur.

◆ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 866,31 euros

Cette somme correspond à 5 créances minimales pour 4,41 €, 15 titres ayant fait l'objet de certificats d'irrécouvrabilité pour 718,21 €, 2 titres concernés par des actes de poursuites infructueux pour 45,52 € et 3 titres liés à des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif pour 98,17 €.

◆ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS**, pour un montant de 2 765,90 euros

Il s'agit de 12 titres concernant 10 personnes et ayant fait l'objet d'actes de poursuites infructueux ou de procès-verbaux de carence pour 2 716,49 €, 1 solde de titre de recettes de 49,00 € dans un dossier de surendettement ayant donné lieu à effacement de la dette et 1 créance minimale de 0,41 €.

◆ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 1 603,68 euros

Cette somme correspond à 1 créance minimale de 0,20 €, 1 titre de 83,08 € ayant fait l'objet d'actes de poursuites infructueux et 1 titre de 1 520,40 € lié à un certificat d'irrécouvrabilité,

Par ailleurs, la régie de recettes du parking Darcy a fait l'objet d'un déficit de 3 841,20 € constaté en mai 2015, déficit qui trouve son origine dans la coupure d'un câble par une entreprise qui est intervenue à l'occasion du chantier de la rénovation des ascenseurs du parking, Cet incident a rendu impossible le traitement de 989 transactions par carte bancaire qui ont continué à être prises en compte mais qui n'ont pas pu être transmises au Trésor Public, ce qui a entraîné la mise en débet du régisseur de la régie de recettes du parking Darcy.

Aucune faute n'ayant été reprochée au régisseur de la régie de recettes du parking Darcy mis en débet, il est proposé de donner un avis favorable à la demande de décharge totale de responsabilité et de remise gracieuse de déficit présentée par ce dernier.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'admettre en non-valeur** les titres susvisés pour un montant total de 148 029,93 €, soit par budget:
 - ◆ **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 145 510,53 euros,
 - ◆ **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 866,31 euros,
 - ◆ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS**, pour un montant de 49,41 euros,
 - ◆ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 1 603,68 euros
- **de refuser l'admission en non-valeur** pour un montant total de 7 215,45 €, soit par budget:
 - ◆ **BUDGET PRINCIPAL** : 4 498,96 € correspondant à 9 titres ayant fait l'objet d'actes de poursuites infructueux, soit 3 condamnations pour 2 592,63 €, 5 redevances d'aire d'accueil des gens du voyage pour 1 891,33 €, et une dette de 15,00 € pour laquelle une compensation légale sera effectuée par le Trésor Public,
 - ◆ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS** : 2 716,49 €, soit les 12 titres ayant fait l'objet d'actes de poursuites infructueux ou de procès-verbaux de carence et relatifs à des condamnations à la suite d'agressions d'agents DIVIA.
- **de donner un avis favorable** à la demande de décharge totale de responsabilité et de remise gracieuse de déficit présentée par le régisseur de la régie de recettes du parking Darcy mis en débet, à hauteur de 3 841,20 €,
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 5 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS